

Projet Départemental pour des Politiques éducatives concertées



web



Ariège Pyrénées 2017-2021



Les mots des partenaires

Préfecture

DSDEN

Document de travail

Document de travail



Document de travail



Document de travail



Sommaire

Table des matières	
Les mots des partenaires	Page 2
Rappel historique.....	Page 7
Texte de référence	Page 8
Cadre conceptuel	Page 10
Contexte.....	Page 11
Chiffres clés	Page 12
De l'état des lieux aux engagements 2017-2021	Page 13
Mode de gouvernance.....	Page 19
Règlement intérieur.....	Page 20
Règlement intérieur.....	Page 21
Évaluation	Page 22
Signatures	Page 23
Fiches partenaires.....	Page 24
Annexe	Page 25
État des lieux	Page 26
Synthèse des entretiens.....	Page 40



Rappel historique

Un premier Schéma Départemental pour des Politiques Éducatives concertées en Ariège depuis 2012

Le 24 Septembre 2012, les institutions et fédérations et associations d'Éducation Populaire départementales décidaient de s'associer au sein d'une plateforme partenariale en signant conjointement le premier schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège.

Les partenaires affirmaient, au travers d'un texte de référence, leurs conceptions des politiques éducatives locales autour de 10 principes fondamentaux et s'engageaient à les promouvoir.

La **Caisse d'Allocations Familiales**, le **Conseil Départemental**, la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**, la **Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale**, ainsi que les fédérations et associations départementales d'éducation populaire : les **Foyers Ruraux**, les **Francas**, **Léo Lagrange**, la **Ligue de l'Enseignement**, **Loisirs Éducation Citoyenneté**, l'**Office Central de Coopération à l'École**, et les **Pupilles de l'Enseignement Public**, affirmaient ainsi, par souci de cohérence et de complémentarité, leur volonté de concertation et de coopération autour de la mise en cohérence des temps et des espaces d'accueil éducatif de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

L'élaboration de cette démarche permettait de croiser divers regards et de construire une culture commune autour des politiques éducatives.

Au travers d'un document cadre, les partenaires posaient des principes partagés et des actions qu'ils s'engageaient à mettre en œuvre pour le développement qualitatif des services en direction des enfants et des jeunes.

Ils invitaient dès lors les territoires ariégeois à s'inscrire dans une démarche leur permettant soit de structurer, soit d'améliorer, soit de conforter leurs actions.

Des conventions territoriales contractualisant cet engagement mutuel, ainsi que des outils techniques de gestion des PEL et d'aide à la décision étaient mis à disposition des territoires. Les conventions s'appuyaient sur des objectifs de progrès réalistes, en adéquation aux réalités de chacun.

Tout territoire qui s'engageait alors dans une démarche de progrès de sa politique éducative le faisait en accord avec les principes énoncés dans ce texte de référence.

La plateforme partenariale « **Territoires Éducatifs** » allait s'appuyer sur le mode de gouvernance suivant :

- un **Conseil Départemental pour des politiques Éducatives concertées** (CDPEC), instance de pilotage et espace d'observation et d'analyse. Il fixe les orientations prioritaires annuelles

et les évalue. Il est composé des élus, des administrateurs et des directeurs issus des institutions et fédérations signataires.

- un **Comité Technique Départemental pour des Politiques Éducatives Locales** (CTDPEL), instance opérationnelle qui met en œuvre les orientations fixées par le CDPEC. Il est composé des techniciens œuvrant au sein des institutions, fédérations et territoires.
- une mission mutualisée, la « **Mission Territoires Éducatifs** » qui a pour objet d'accompagner le comité technique départemental dans ses travaux, d'accompagner les territoires à la structuration de politiques éducatives concertées, d'animer une dynamique départementale de réflexion, de projet et d'innovation, en s'appuyant sur le réseau des coordonnateurs de Politique Éducative Locale.



Texte de référence

Depuis 2010, un texte de référence constitue le cadre commun défini à partir de regards croisés sur les politiques éducatives, et sur lequel s'appuient les partenaires. Ce socle général reste ancré au cœur de l'actualité en se déclinant par des orientations et des engagements renouvelés chaque année.

Le texte de référence est proposé aux territoires ariégeois comme base à l'inscription de leur politique éducative dans une démarche de progrès.

1 - Le partenariat local

Chaque acteur éducatif contribue, dans un domaine qui lui est propre, à l'éducation de l'enfant. Pouvoir s'interroger sur l'interdépendance des rôles et mesurer l'enjeu de la mise en cohérence des actions auprès des enfants et des jeunes constitue une garantie de réussite d'un projet éducatif local. Le partenariat local implique la rencontre de tous les acteurs et la mise en synergie des compétences au service d'un projet commun. Tous les espaces de concertation existants peuvent être investis avec cette même volonté de coordination : commissions communales ou intercommunales, comités de pilotage, conseils d'école, conseils d'administrations associatifs ou d'établissements, instances de démocratie participative, conférences pédagogiques....

3 - La continuité éducative

La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. Elle nécessite une clarification collective des apports éducatifs de chacun. Elle doit amener à poser les différents rôles et missions, à mieux se comprendre et à définir collectivement des valeurs communes autour de l'enfant. Elle repose sur la mise en œuvre coordonnée de projets partagés, sur une relation fondée sur le contrat partenarial. Elle incite à coopérer, à porter du crédit à l'action collective.

2 - L'accessibilité pour tous les publics à une diversité de services et d'actions

Les politiques éducatives territoriales permettent d'intervenir au plus près des populations. Elles doivent être garantes d'un principe d'égalité et de libre accès aux actions éducatives. La mise en place de politiques tarifaires adaptées, l'information auprès de toute la population, l'accès pour chacun quelle que soit sa situation sociale ou sa situation personnelle (handicap, éloignement...) seront au cœur de la concertation préalable à l'action.

4 - La place des parents

Les évolutions de la société et de la famille font qu'aujourd'hui, les questions liées à la parentalité sont au cœur des réflexions des acteurs socio-éducatifs :

- Valoriser les compétences parentales, accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives
- Favoriser la qualité du lien parent-enfant avec une attention particulière pour les familles les plus vulnérables
- Promouvoir les initiatives qui s'appuient sur leurs savoir-faire
- Renforcer le lien entre famille et école

sont des enjeux réels en matière de mixité et de lien social



5 - L'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est un préalable à toute autre forme d'éducation car elle concerne chacun dans sa capacité à connaître et reconnaître l'autre, à être par lui-même et dans sa relation aux autres. Parler d'éducation à la citoyenneté, c'est parler de respect des autres, du respect de la différence qu'elle soit de sexe ou de genre... C'est aussi parler de politesse, de liberté individuelle, de respect de l'environnement, de solidarité, de tolérance, ... L'éducation à la citoyenneté implique une pédagogie de l'action et de l'engagement. Elle offre aux enfants et aux jeunes la possibilité d'être acteurs de leur développement dans une société fondée sur le principe de laïcité, sur le vivre ensemble.

6 - Une gestion des ressources humaines, techniques et financières, utile et supportable

L'action éducative, qu'elle soit en gestion associative ou publique, constitue un service d'intérêt général. Sa pertinence et son utilité reposent sur l'engagement de moyens adaptés. Cela suppose sur chaque territoire l'existence de capacités d'analyse et de programmation permettant d'identifier les équilibres à trouver entre enjeux éducatifs, sociaux et économiques. La réalité qualitative et quantitative de l'action, sa juste évaluation, doivent amener la conduite publique à structurer les compétences, les budgets et les moyens matériels nécessaires et durables.

7 - Une recherche permanente d'adaptation aux besoins, d'innovation éducative et sociale

Si les besoins fondamentaux – être aimé, se nourrir, se loger, apprendre, se projeter, agir, rencontrer l'autre, découvrir le monde... restent des repères, les contextes sociaux, les territoires, les pratiques des familles et des jeunes, les formes d'actions éducatives et sociales, les modes de gestion... sont en évolution constante. L'organisation de la veille éducative, de la formation initiale et continue, de l'expérimentation, sont des fonctions fondamentales pour à la fois accompagner les changements mais aussi pour stimuler la créativité des territoires éducatifs.

8 - Conduite publique, pilotage et coordination : une volonté et une ambition territoriale

Aujourd'hui la conduite des actions éducatives territoriales, à l'exception des dispositifs relevant de l'Éducation Nationale, repose sur une politique volontariste des collectivités locales. Cette démarche requiert une forte mobilisation des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et associatifs, autour d'un projet co-construit solidaire et fédérateur. La mise en place sur le territoire, d'instances et de moyens de consultation, de décision, de pilotage et de coordination garantit la légitimité de cette démarche participative.

9 - Un processus continu d'analyse : l'évaluation

La mise en œuvre de tout projet est sous-tendue par un processus permanent d'évaluation. Cette évaluation alimente en boucle l'analyse préalable à la définition d'objectifs et leur réalisation progressive et finale. Cette évaluation n'oppose pas le quantitatif et le qualitatif, il n'y a pas de qualité sans mesure, il n'y a pas de progrès sans adéquation de l'offre et du besoin. Si l'humain reste complexe et ne peut faire l'objet d'une pratique d'évaluation normalisée, l'évaluation de progrès sociaux, éducatifs, gestionnaires, est nécessaire pour valoriser l'action et permettre son évolution permanente.

10 - Un processus transversal : une démarche de développement durable

Dans un contexte où le développement durable est devenu un cadre de référence pour tous les territoires et une perspective d'avenir partagée, l'accent doit être mis sur la formation à l'écocitoyenneté environnementale, sociale, mais aussi économique. La prise en compte du développement économique, de l'emploi, de la réduction des inégalités sociales et culturelles, constitue une garantie pour le développement, l'intégration de nos générations futures dans l'environnement immédiat, mais surtout dans la société. Inscrire le projet éducatif local dans cette perspective de durabilité est un enjeu fondamental.



Cadre conceptuel

Un public de 0 à 25 ans

Un bassin de vie pertinent, un territoire éducatif

Des orientations politiques locales fixées par les élus

Un pilotage coordonné et concerté

Des espaces et des temps de concertations

Un Projet Éducatif Local (PEL) concerté qui met en synergie des projets partagés spécifiques et complémentaires dans le cadre du Projet Éducatif Départemental pour des politiques éducatives concertées, sur la base de référentiels communs

Des acteurs locaux : élus, parents, enseignants, animateurs, professionnels de l'enfance, de la jeunesse, intervenants associatifs, enfants, jeunes...

Un principe majeur : la continuité éducative
De l'accueil du jeune enfant, en passant par l'articulation des temps scolaire et périscolaire jusqu'à l'accompagnement des jeunes....

Contexte

Le projet éducatif départemental PEL offre une approche de territoires diversifiés et considère les politiques éducatives sous de multiples facettes : sociales, économiques, et environnementales.

Il doit permettre de donner une lecture des atouts ou difficultés de l'ensemble des territoires ariégeois et ainsi de mobiliser et de croiser des analyses, des énergies, pour trouver des solutions.

Il donne sa place à l'ensemble des acteurs à l'échelle locale, en s'appuyant sur des pratiques de démocratie participative et citoyenne notamment au travers des comités de pilotage ou des groupes de travail locaux.

Il s'appuie globalement sur des valeurs humaines et sociales renforcées par la présence active des fédérations d'éducation populaire qui accompagnent les territoires à divers niveaux et divers moments.

Il valorise un partenariat départemental, institutionnel et fédératif, qui a fait ses premiers pas il y a déjà 30 ans en Ariège.

En contractualisant ce partenariat, le projet éducatif départemental permet de l'inscrire dans le temps, au-delà des personnes qui l'ont porté ou le portent aujourd'hui. Il est la traduction d'une intelligence collective, d'une coopération efficiente au service des territoires.

L'Ariège a créé autour de ce projet un réseau innovant. Ce réseau est la propriété de chacun des partenaires. Son fonctionnement est une responsabilité partagée.

2015-2016, période de bilan du premier schéma départemental

Le 1er Schéma Départemental pour des Politiques Éducatives concertées en Ariège, arrivait à échéance en décembre 2015.

Les partenaires décidaient de prendre le temps de son bilan et s'appuyaient sur l'Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative (POLOC) qui effectuait au même moment une étude sur les PEdT dans plusieurs départements, dont l'Ariège.

Le POLOC définissait ainsi son rôle : « il s'agira de mener une *étude de l'action éducative et du soutien aux territoires d'un département rural exemplaire et d'accompagner le bilan de son schéma éducatif 2012/2015 en vue de l'élaboration du futur schéma. Cette étude a pour objectif de pouvoir mettre en évidence et mutualiser les démarches qui ont permis à tous les acteurs de converger et travailler efficacement ensemble en mobilisant les ressources éducatives, culturelles et sportives des territoires.* »

Au delà de cet accompagnement du POLOC, ce bilan a été réalisé de manière participative en s'appuyant sur les professionnels départementaux et locaux, ainsi que sur les élus enfance/jeunesse locaux. Il s'est organisé en plusieurs phases :

- Des entretiens auprès des élus et coordonnateurs des territoires réalisés par les techniciens de la mission «Territoires Éducatifs» accompagnés par une institution départementale

- Deux CTDPEL élargis durant lesquels des travaux d'évaluation collective et participative ont réunis les institutions et les fédérations, les techniciens et les élus, et les coordonnateurs PEL.

Ce travail allait dégager les orientations constitutives du deuxième schéma départemental qui prend la forme d'un Projet Éducatif Départemental qui s'articulera avec les divers schémas départementaux.



Chiffres clés

152 667 habitants dont
38 178 jeunes âgés de 0 à 24 ans *

166 écoles publiques
15 collèges publics
4 lycées généraux publics
6 lycées professionnels publics

332 communes
20 Communautés de communes en 2016
7 communautés de communes et
1 communauté d'agglomération en 2017

33 structures petite enfance
109 accueils de loisirs associés à l'école
30 accueils de loisirs sans hébergement
21 services jeunesse

Plus de **23 millions d'euros** de volume économique pour les services éducatifs
plus de **1 000 emplois** (environ 515 équivalents temps pleins)

(*) estimation au 1er Janvier 2016

De l'état des lieux aux engagements 2017-2021

- Au vu de l'analyse des données quantitatives recueillies,
- à l'écoute des entretiens menés auprès des collectivités locales,
- en considération des travaux collectifs engagés au sein du Comité Technique élargi en 2015 et 2016,
- en fonction des prérogatives et missions de chaque institution,
- au regard des activités départementales développées par les fédérations et associations d'Éducation Populaire

les partenaires réunis au sein de la plateforme « Territoires Éducatifs » s'engagent à poursuivre le travail d'articulation et de mise en cohérence des politiques éducatives départementales qu'ils pilotent. Ils s'engagent également à poursuivre l'accompagnement des territoires ariégeois dans l'évolution qualitative de leurs projets éducatifs.

Entre 2017 et 2021, ils s'engagent, au coté des territoires, à œuvrer pour :

- **des projets éducatifs qui s'adressent, dans un souci de continuité éducative, à l'ensemble des populations enfants et jeunes**
- **la mobilisation de tous les acteurs, garantie de cohérence éducative**
- **la professionnalisation et la formation continue des acteurs éducatifs**
- **le décroisement des temps éducatifs**
 - ⇒ **sur la base d'un mode collaboratif de gouvernance départementale**



1. Des projets éducatifs qui s'adressent, dans un souci de continuité éducative, à l'ensemble des populations enfants et jeunes et :

- qui prennent en compte l'individu dans sa globalité, de 0 à 25 ans au sein de son bassin de vie
- qui garantissent une continuité et une cohérence d'actions en privilégiant notamment l'accès à la culture et au sport, en tant que facteur d'émancipation.
- qui privilégient l'accompagnement des 12-25 dans le cadre de leur éducation citoyenne, de leur insertion sociale et professionnelle, de leur épanouissement culturel.
- qui prennent en compte les inégalités sociales et culturelles et qui tendent à les réduire, en favorisant une accessibilité pour tous les enfants et les jeunes, à l'ensemble des services et actions au sein de leurs différents bassins de vie

Actions à mettre en oeuvre en lien avec les différents schémas départementaux

- Réalisation d'une étude sur les pratiques tarifaires dans les accueils de loisirs – Analyses et perspectives
- Soutien, promotion et développement d'actions innovantes en matière d'accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap
- Promotion de l'engagement des jeunes notamment dans les associations et / ou collectivités locales
- Mise en réseau des acteurs de la jeunesse, en particulier autour des questions de mobilités (BIJ/PIJ, Maison des adolescents, Missions Locales ...)
- Création d'un réseau de jeunes diplômés ambassadeurs de leurs territoires
- Réalisation d'une étude sur les jeunes en ariège
- Développement d'outils numériques favorisant la participation des jeunes, en partenariat avec le BIJ



2. La mobilisation de tous les acteurs, garantie de cohérence éducative, au travers :

- de la mise en réseau des acteurs éducatifs, véritable enjeu de dynamisme local, qui favorise la valorisation des ressources du territoire - notamment associatives - l'ouverture culturelle, l'ouverture aux autres, la mixité sociale et générationnelle, la solidarité...
- du développement d'expérimentations innovantes facilitant la place des parents dans les structures éducatives, parce-que leur implication est un facteur de réussite de leurs enfants

Actions à mettre en oeuvre en lien avec les différents schémas départementaux

- Accompagnement à la mise en place d'espaces d'accueil et d'implication des parents dans les structures éducatives
- Promotion de formes de participation active dans les structures et les instances de concertation locale
- Mise en place de temps d'échange de pratiques et de réflexion collective favorisant des réponses innovantes
- Valorisation de l'engagement des associations dans les projets éducatifs de territoire
- Mise en place et animation d'un réseau d'élus par le biais de séances d'information et de formation sur les politiques de jeunesse
- Soutien aux actions innovantes et/ou expérimentales



3. La professionnalisation et la formation continue des acteurs éducatifs au travers de la mise en place :

- de formations qualifiantes pour les animateurs
- de formations continues répondant aux besoins repérés
- de formations partagées favorisant la connaissance et la reconnaissance mutuelles entre professionnels qui œuvrent pour un même public (enseignants et animateurs notamment)

Actions à mettre en oeuvre en lien avec les différents schémas départementaux

- Mutualisation des réponses aux besoins de formation
- Inscriptions de formations partagées enseignants / animateurs au plan de formation académique
- Mise en place :
 - de formations partagées sur le partenariat éducatif et la relation projet d'école / projet éducatif de territoire
 - d'un CQP départemental
 - de temps de formation des élus sur les volets juridiques et techniques des PEL en partenariat avec l'AMA
 - de temps de formation spécifiques notamment la formations des coordonnateurs PEL, des animateurs jeunesse, ...



4. Le décloisonnement des temps éducatifs en privilégiant :

- la transversalité de ces temps et la co-construction de parcours éducatifs pertinents à partir de diagnostics partagés
- la mise en place d'un système d'appui aux acteurs éducatifs ainsi que d'un système de coordination des actions et des instances de concertation, à l'échelle d'un territoire pertinent

Actions à mettre en oeuvre en lien avec les différents schémas départementaux

- Engagement de travaux sur les passerelles possibles entre temps scolaire, APC et temps périscolaire ; entre projet d'école et projet de territoire
- Promotion de la mise en place de parcours éducatifs : formations, annuaire de ressources, soutien financier
- Valorisation d'un système de coordination permettant d'articuler projets et acteurs ; amélioration de la fonction de coordination à l'échelle des territoires



5. Un système de gouvernance départementale collaboratif et efficient valorisé :

- qui s'inscrit dans une dynamique respectueuse des identités et de l'expression de chaque partenaire.
- qui pose un cadre commun dépassant l'intérêt particulier et valorisant l'intérêt collectif.
- qui associe les territoires à la réflexion et à la décision
- qui associe un ensemble plus large d'acteurs éducatifs départementaux

Actions à mettre en oeuvre en lien avec les différents schémas départementaux



- Mettre en place un forum des territoires sur les politiques éducatives
- Constituer un réseau d'élus en charge de l'enfance et de la jeunesse
- Mettre en place un « Educ'tours » pour valoriser les expériences de terrain et constituer un vivier de « bonnes pratiques »
- Favoriser une représentation des comités de pilotages locaux aux instances départementales PEL
- Organiser la Gouvernance dans un règlement intérieur

Les partenaires s'engagent à valoriser la démarche départementale pour des politiques éducatives concertées en Ariège auprès des instances régionales ou nationales auxquelles ils participent.

Ils s'engagent également à promouvoir l'ensemble des projets éducatifs locaux au travers d'outils de communication adaptés.

Mode de gouvernance



Instance politique

Comité Départemental
des Politiques Éducatives Concertées (CDPEC)
Pilotage - Orientation - Evaluation

Instances techniques

Comité Technique Départemental
des Politiques Éducatives Locales (CTDPEL)

Analyse, proposition, mise en œuvre

Mission Territoires Éducatifs

Groupes de recherche/action
(articulation des temps éducatifs, formation,
communication, suivi des territoires...)

Règlement intérieur

Le présent règlement vise à définir l'articulation des instances au sein de la plateforme partenariale «Territoires Educatifs». Le projet départemental pour des Politiques Educatives concertées s'appuie sur l'accompagnement des territoires ariégeois au travers notamment de la mise à disposition d'outils de gestion et de pilotage des Politiques Educatives Locales, par la mise à disposition de techniciens « experts », par l'animation d'un réseau de professionnels et par la mise en vie d'un centre de ressources départemental comportant notamment un site internet.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le CDPEC - Comité Départemental pour des Politiques Educatives Concertées

Il est institué une instance de pilotage, espace d'observation et d'analyse des Politiques Educatives Locales, qui fixe les orientations du comité technique départemental dans le cadre de ce Projet Educatif Départemental pour des politiques éducatives concertées.

Cette instance est composée de représentants :

du Conseil Départemental, de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège, des présidents des communautés de communes, des fédérations ou associations d'éducation populaire, des fédérations départementales de parents d'élèves, en tant que membres associés au titre de leur expertise de terrain

Sont invités à cette instance : les techniciens œuvrant au sein du comité technique départemental des politiques éducatives locales et les coordonnateurs référents des communautés de communes.

Missions du comité

- définir les orientations en matière de politiques éducatives concertées en Ariège au travers d'un projet éducatif départemental
- fixer les orientations annuelles du CTD-PEL
- évaluer les résultats
- valider les diverses contractualisations liées au Projet Educatif Départemental

Fonctionnement :

- L'animation du comité et son secrétariat sont assurés par les membres du CTD-PEL avec l'assistance de la mission «Territoires Educatifs»
- Ce conseil se réunit à minima une fois par an.

Article 2 : Le CTDPEL - Comité Technique Départemental pour des Politiques Educatives Locales concertées

Le CTD-PEL est une instance technique dont l'objet est de mettre en œuvre les orientations politiques fixées par le CDPEC.

Il est composé des conseillers techniques et pédagogiques issus des services : du Conseil Départemental, de la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, des fédérations et associations d'éducation populaire, ainsi que d'un à deux représentants des coordonnateurs de Politiques Éducatives Locales, des techniciens de la mission « Territoires Éducatifs », et de tout autre expert invité en tant que de besoin.

Les parties signataires s'engagent à mettre à disposition du comité technique départemental des Politiques Éducatives Locales, un ou plusieurs conseillers techniques et pédagogiques pour contribuer aux travaux.



Règlement intérieur

Missions du CTD-PEL

- décliner en actions les orientations fixées par le CDPEC
- développer du lien entre les différents acteurs, institutionnels et fédératifs
- favoriser la complémentarité des actions et des dispositifs, nationaux ou départementaux
- analyser et permettre une expertise croisée des difficultés et des progrès observés sur les territoires, afin de mieux les accompagner
- proposer des outils de gestion et d'aide à la décision sur les politiques éducatives territoriales
- valoriser au mieux les projets portés par les acteurs éducatifs locaux et départementaux
- proposer les modalités de contractualisation et les procédures de renouvellement

Fonctionnement

- L'Animation et le secrétariat sont assurés par la mission. Le calendrier des réunions est fixé annuellement.

Article 3 : Mission mutualisée :

Afin d'articuler les actions partenariales, les signataires du Projet Éducatif Départemental ont mis en place une mission d'accompagnement des politiques éducatives locales : la mission «Territoires Éducatifs» qui est déclinée dans une convention de partenariat pour son suivi et pour la durée du projet départemental

Objectifs de la mission :

- accompagner le comité technique départemental dans ses travaux d'analyse, d'expertise, de conception de méthodologies et d'outils, de recherche de complémentarité entre les dispositifs soutenus par les différentes institutions
- accompagner les territoires à la structuration de politiques éducatives concertées, transversales et inscrites dans une démarche de développement durable.
- animer une dynamique départementale de réflexion, de projet et d'innovation,

en s'appuyant notamment sur le réseau des coordonnateurs de Politique Éducative Locale.

Article 4 : Outils de communication :

Les partenaires agissent ensemble pour réaliser des outils de communication afférents à la valorisation des expériences menées en commun. A cette fin, un site internet lié à la mission « Territoires Éducatifs » est mis en ligne. Il permet également de valoriser les projets de territoires, et de proposer aux partenaires éducatifs un ensemble de ressources. La gestion et l'animation de ce site sont définies dans une convention spécifique.



Évaluation

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les objectifs décrits et les actions menées au sein du projet départemental au travers d'un bilan annuel.

Elles s'appuient sur les indicateurs d'évaluation qui seront proposés dans le cadre du plan d'actions du projet.

De manière plus générale, elles s'appuient sur les indicateurs suivants :

- Participation des différents acteurs aux instances de pilotage départemental et locales

- Nombre d'accompagnements de territoires, dont menés collégalement, et répartition dans le département, dont territoires fragilisés

- Nombre et évolution des projets éducatifs locaux / conventions signées et contenus de ces projets (nombre d'acteurs associés, objectifs en lien avec ceux du projet départemental, diversité et complémentarité des actions, diagnostics et évaluations, accompagnés ou non, ...)

- Nombre d'actions menées au sein de chaque objectif, répartition de ces actions sur les territoires, diversité des publics concernés

- Nombre d'événements locaux et départementaux de valorisation et de promotion des projets

- Nombre et diversité des participants au programme de formations, nombre de formations croisées proposées et origine/mixité des participants

Méthodologie d'évaluation

Elaboration de fiches déclinées pour chaque action, comprenant : diagnostic, partenaires, échéancier, critères d'évaluation

Réunion une fois par an du CTDPEL dédiée à l'évaluation annuelle

Recueil d'une synthèse d'avancement des actions et d'attentes des partenaires chaque année



Signatures

Document de travail



Fiches partenaires

Document de travail



Rappel :

Durant les années 2015 et 2016, l'évaluation du 1er schéma départemental PEL a été réalisée. Après avoir envisagé plusieurs hypothèses et plusieurs modalités de bilan, la méthodologie choisie a été la suivante :

1. Un éclairage extérieur : l'accompagnement du POLOC
2. Un état des lieux départemental
3. Des entretiens auprès des élus et coordonnateurs des territoires à partir d'un questionnaire identique pour tous
4. Une évaluation collective participative entre les membres du CTDPEL : institutions et fédérations, techniciens et élus, coordonnateurs PEL. Ces travaux ont été effectués sous le regard expert du POLOC
5. Une synthèse générale
6. Un forum des Territoires Éducatifs

Les documents annexés sont :

1. Un état des lieux composé de données quantitatives et de leur synthèse (Données recueillies soit sur les territoires à partir de questionnaires quantitatifs, soit auprès de l'INSEE (données 2013), soit auprès de la CAF (données 2013))
2. La synthèse des entretiens effectués entre 2015 et 2016 sur les territoires (17 territoires dont 14 CdC)

État des lieux

Population



« Au 1er janvier 2014, l'Ariège compte 152 574 habitants. Entre 2009 et 2014, la population y augmente de 0,2 % par an, un rythme nettement inférieur à celui de la métropole et près de cinq fois plus faible que celui de la région Occitanie. En cinq ans, le département gagne en moyenne 290 habitants chaque année. Deuxième département le moins peuplé de la région (septième au niveau France métropolitaine), sa population est néanmoins deux fois plus nombreuse qu'en Lozère. La croissance se concentre sur un axe nord-sud, le long de la N20 et de l'autoroute Pamiers-Toulouse, ainsi que dans le nord du département, en partie sous l'influence de l'agglomération toulousaine. » (1).

« L'amélioration des infrastructures routières rapproche le nord du département de Toulouse et se traduit par une densification le long des axes. Les trois aires urbaines en profitent, tout comme l'espace rural, particulièrement au nord. L'Ariège attire beaucoup d'actifs de toutes les catégories, ainsi que des jeunes ménages accompagnés de leurs enfants. Malgré cela, le vieillissement de la population est inéluctable, même s'il est relativement mesuré » (1).

(1) Source INSEE 2014

État des lieux

Population enfance-jeunesse

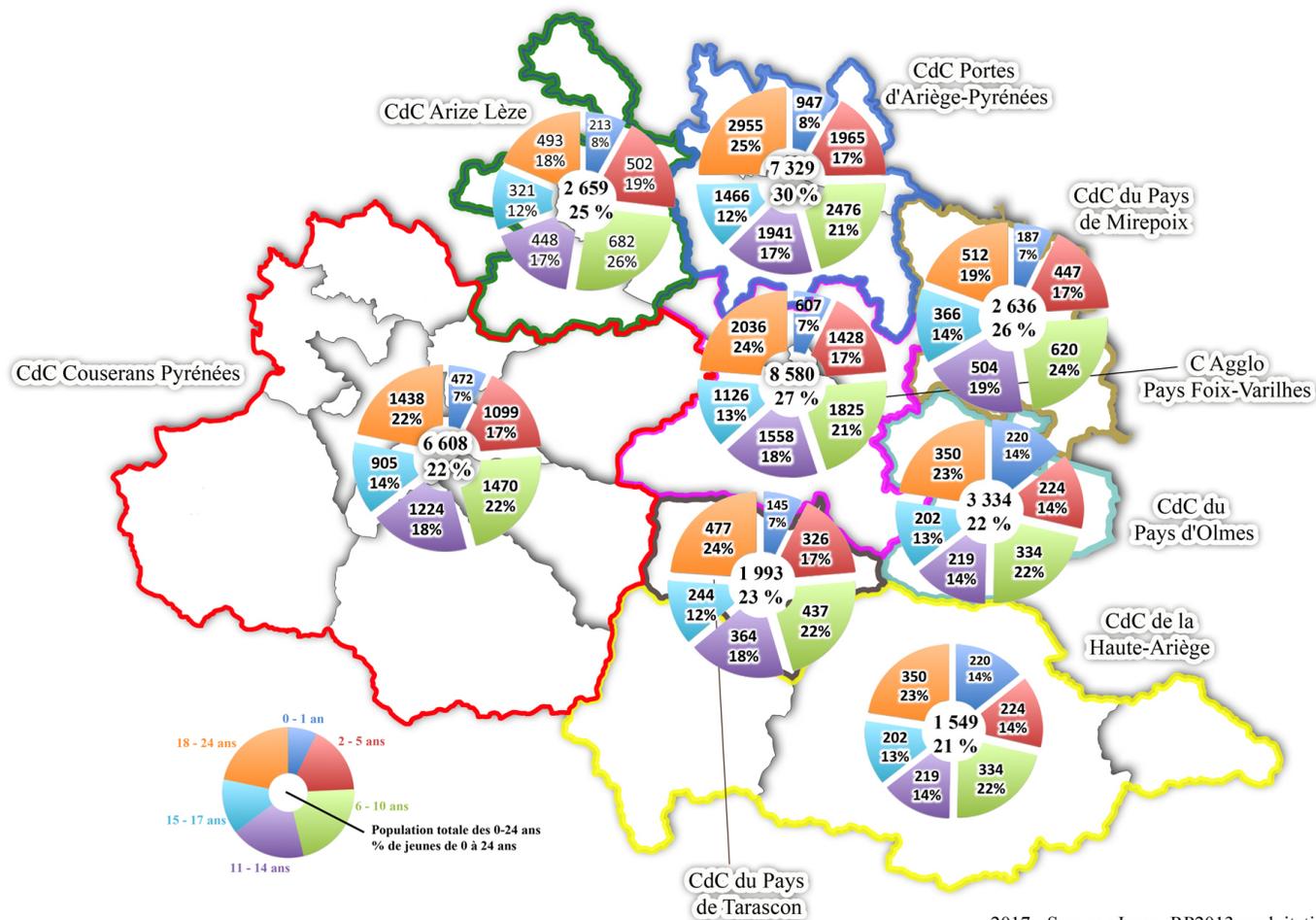
La population du département compte 39109 jeunes âgés de 0 à 24 ans (25,6 % de la population en Ariège, contre 28,6 % en Région Occitanie)⁽²⁾. Les communautés de communes de la partie nord du département possèdent un taux plus élevé de jeunes que celles de la partie sud du département.

L'Ariège est l'un des départements de la région le plus attractif pour les jeunes ménages, qu'il s'agisse de couples avec ou sans enfant. Rapporté à la population résidente du même âge, l'afflux des 25-39 ans et des 5-17 ans est même l'un des plus élevés de France. En revanche, comme dans les autres départements de l'ex-Midi-Pyrénées en dehors de la Haute-Garonne, les jeunes de 18 à 24 ans sont nombreux à quitter l'Ariège. Cette catégorie de population, très mobile au moment des études ou de l'entrée dans la vie active, se rapproche des grandes villes universitaires, notamment Toulouse.⁽³⁾

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans représentent 5,9 % de la population Ariégeoise, alors qu'ils représentent 10,9 % de la population de la Haute-Garonne (pour référence, les 6-10 ans représentent 5,6 % de la population ariégeoise contre 5,8 % en Haute-Garonne).⁽²⁾

⁽²⁾ Source : Insee, RP2013 exploitation principale

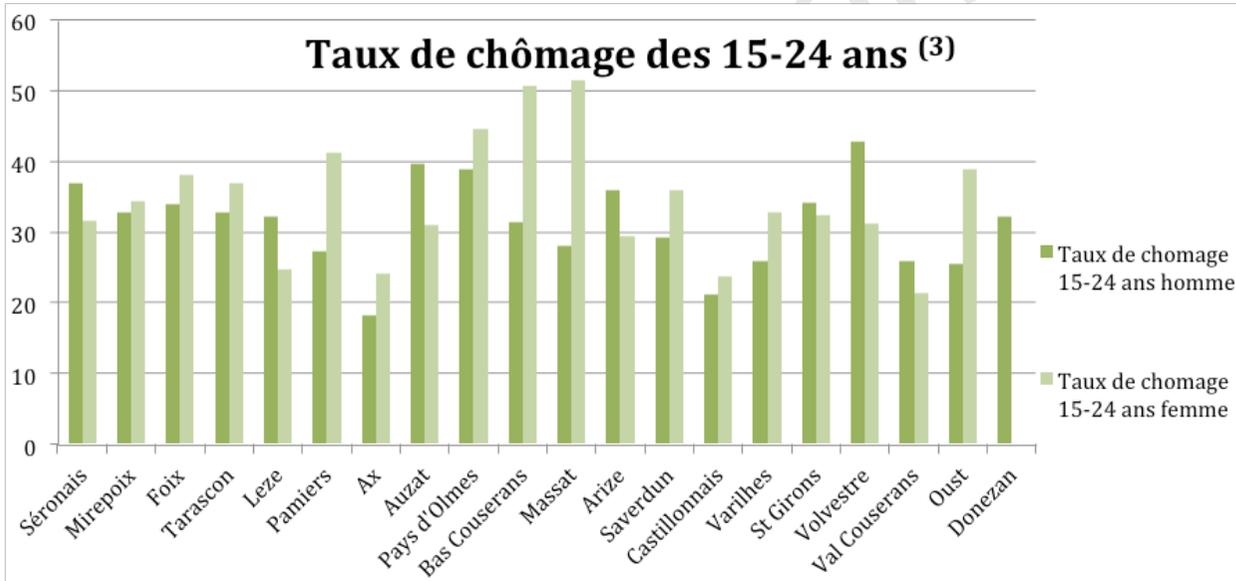
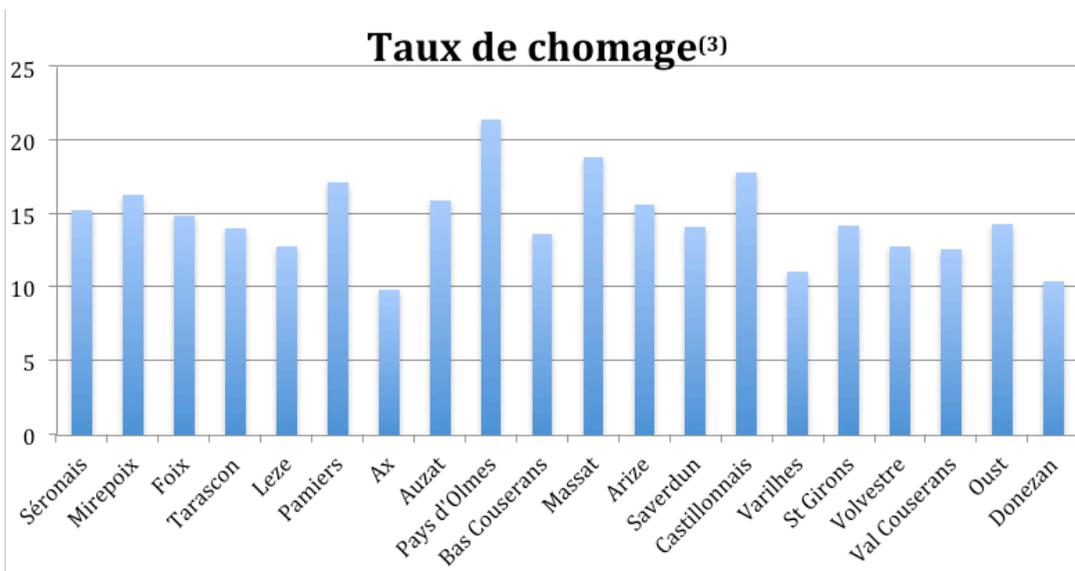
⁽³⁾ Source INSEE 2013



2017 - Source : Insee, RP2013 exploitation principale
Traitement des données "Territoires Educatifs"

État des lieux

Indicateurs socio-économiques



Le chômage touche davantage la population Ariégeoise que l'ensemble de la population midi-pyréenne. Le taux de chômage des 15-64 ans (au sens du recensement de la population) est de 14,4 % en Ariège (12,2 % en Midi-Pyrénées).⁽⁴⁾

L'Ariège a le taux de chômage le plus élevé de la région.

Le taux de chômage des 15-24 ans (au sens du recensement de la population) en Ariège, est de 29,6 % pour les hommes et de 34,8 % pour les femmes (25,9 % pour les hommes et 28,4 % pour les femmes en Midi-Pyrénées)⁽⁴⁾

⁽³⁾ Source INSEE 2013

⁽⁴⁾ Source INSEE 2012

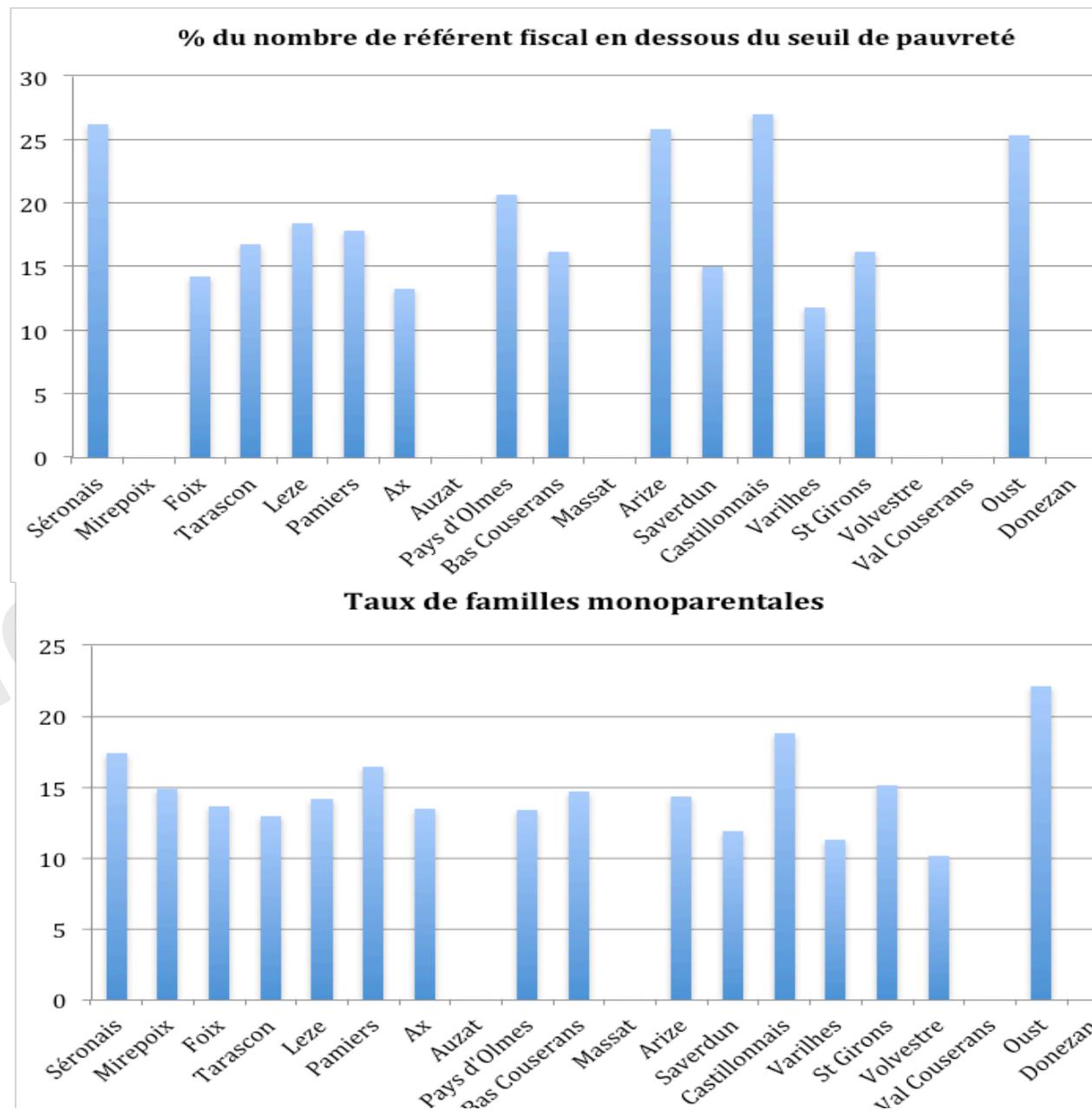
État des lieux

Indicateurs socio-économiques

Le taux de pauvreté du référent fiscal est de 17,9 % en Ariège (13,9 en Midi-Pyrénées), c'est le plus élevé de la région Midi-Pyrénées. Les personnes seules et les familles monoparentales vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté, ainsi que les personnes âgées, particulièrement touchées en zone rurale. ⁽⁵⁾

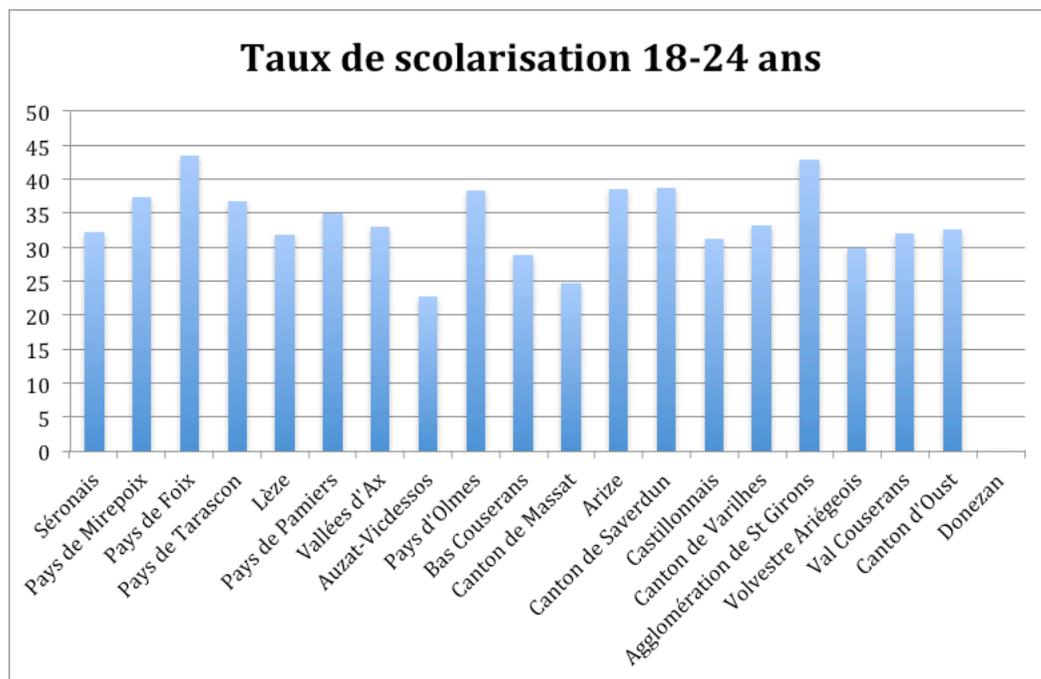
Le taux de familles monoparentales est de 14,5 % en Ariège (13,7 en Midi-Pyrénées). ⁽⁵⁾

⁽⁵⁾ Source INSEE 2012



État des lieux

Indicateurs socio-économiques



Le taux de scolarisation des 18 – 24 ans est plus faible en Ariège (37 %) qu'en Midi-Pyrénées (55,4 %).

En 2012, 10 % des jeunes ariégeois de 15 à 24 ans ne détiennent aucun diplôme supérieur au brevet et ne poursuivent pas d'études (7 % en Midi-Pyrénées).⁽⁶⁾

⁽⁶⁾Source INSEE 2012

État des lieux

Les services petite enfance, enfance et jeunesse

L'année 2017 est marquée par la mise en place des nouvelles intercommunalités. Les prises de compétences sont, au 1er janvier, l'agrégation des compétences portées par les anciennes communautés de communes, dans l'attente des décisions prises par les nouveaux conseils communautaires.

La répartition des compétences liées aux Politiques Éducatives Locales à l'échelle intercommunale est très disparate d'un territoire à l'autre.

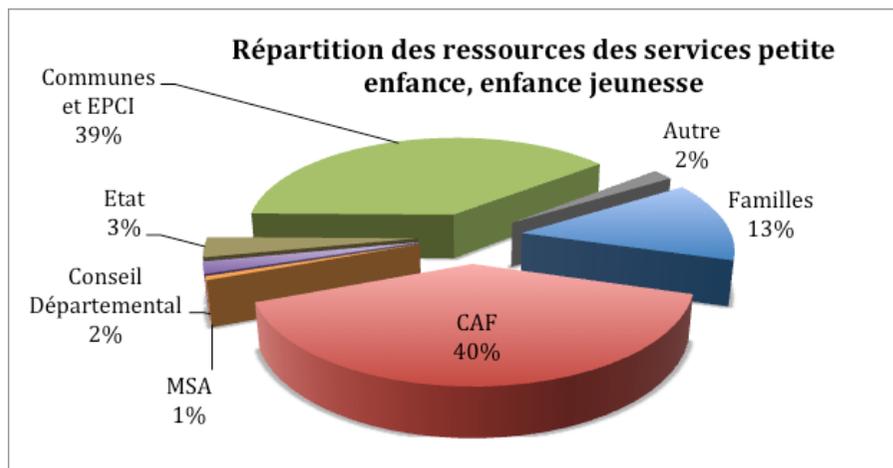
La compétence petite enfance est celle qui est la plus développée au niveau de l'intercommunalité (7 ECPI sur 8). Ce secteur nécessite en effet un investissement lourd pour répondre aux normes structurelles et aux taux d'encadrement.

Les compétences scolaires sont assurées généralement par les communes. Celles du périscolaire sont assurées pour moitié par les communautés de communes, et pour l'autre moitié par les communes ou SIVE.



État des lieux

Les services petite enfance, enfance et jeunesse



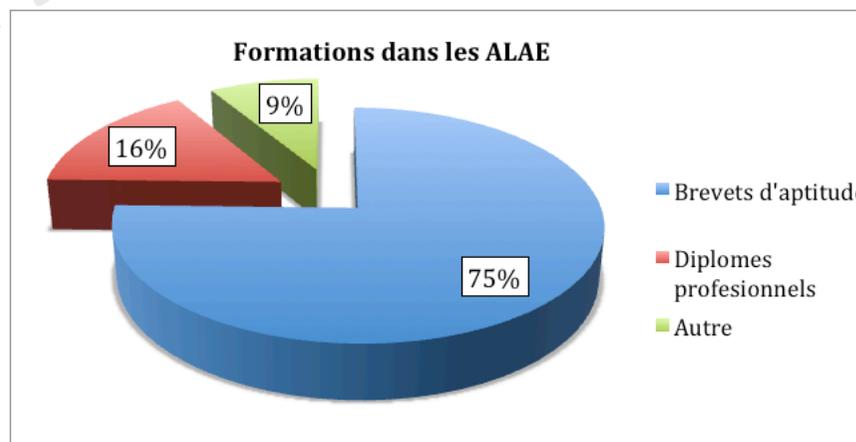
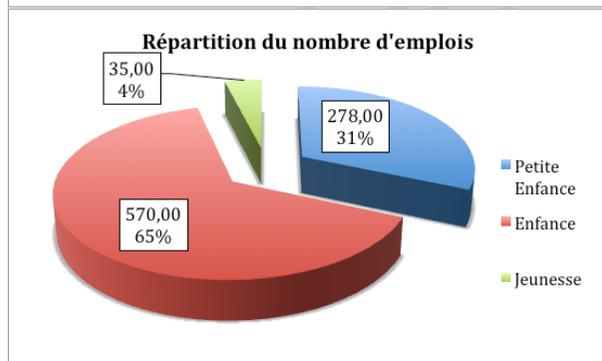
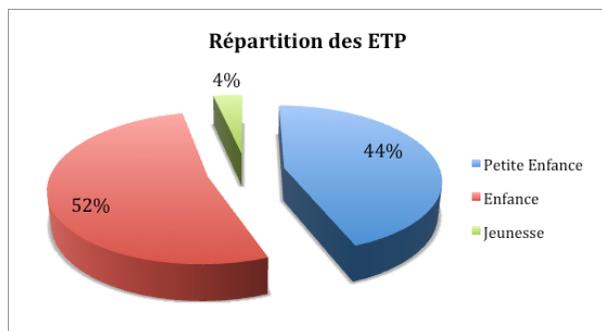
Les services « petite enfance, enfance et jeunesse » du département pèsent plus de 23 millions d'Euros. 38 % sont financés directement par les collectivités locales (communes ou communautés de communes). La participation des familles représente 15 %⁽⁸⁾.

Les salaires et cotisations salariales représentent une part moyenne du budget global (9) :

- 85 % pour les structures petite enfance
- 73,5% pour les accueils périscolaires
- 67,8% pour les accueils extrascolaires

Ces structures emploient près de 1 000 salariés dont 40 % sont à temps plein. Ces emplois représentent plus de 515 ETP (8) . Le secteur de la petite enfance mobilise cependant plus de temps plein que celui du périscolaire.

Dans les accueils périscolaires déclarés, au moins 75 % des animateurs ne sont pas titulaires de diplômes professionnels⁽⁷⁾.



⁽⁷⁾Source Territoires Educatifs 2013

⁽⁸⁾ Source SDSF - CAF 2013

État des lieux

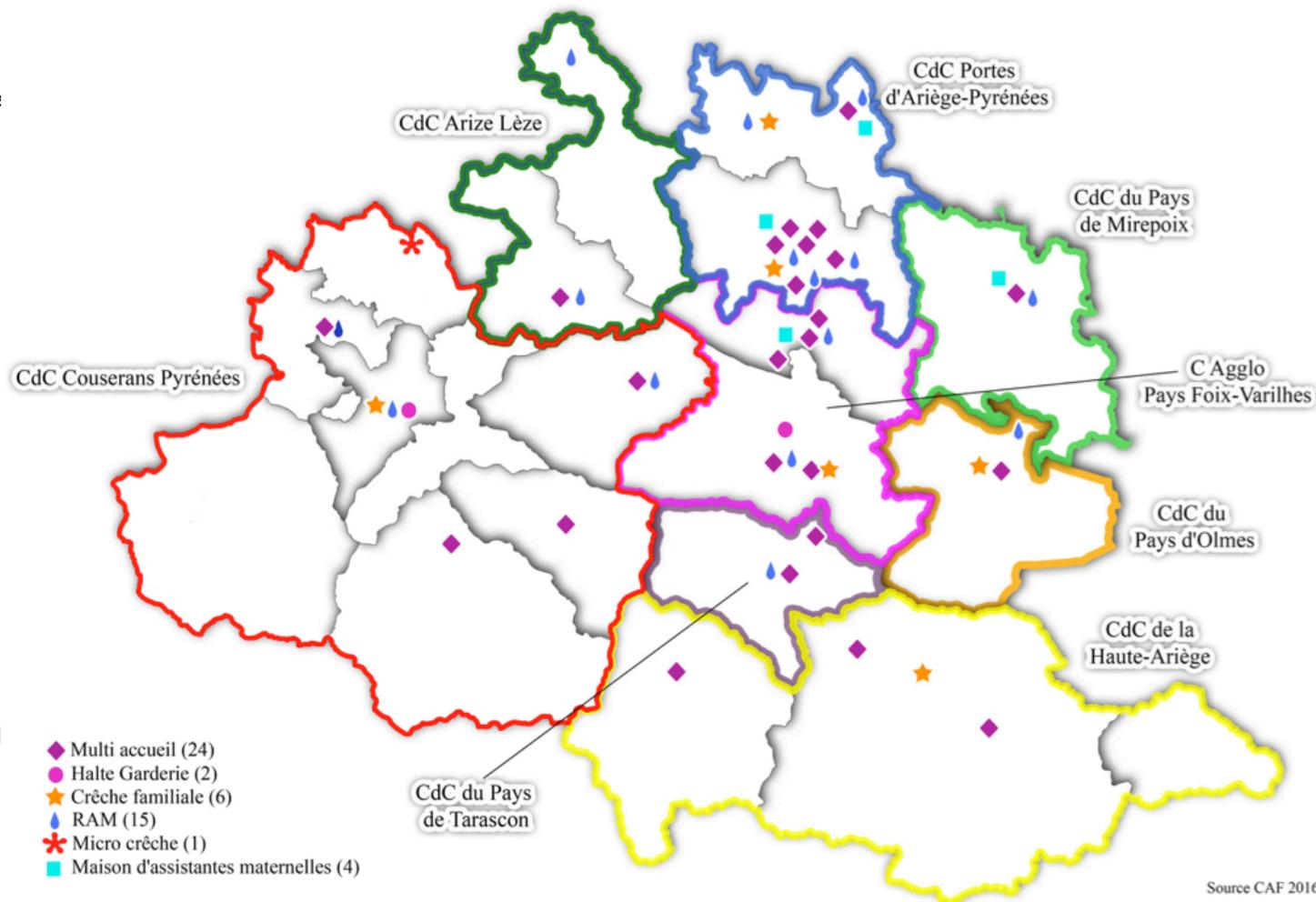
La petite enfance

En Ariège, il y a 33 structures « petite enfance » déclarées, représentant un total de 892 places agréées pour 2 318 inscrits sur l'année.

La facturation inférieure à un euro est une facturation appliquée aux familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté. La Cnaf prévoit que les structures accueillent au moins 10% de familles dites « pauvres ».

Cette facturation atteint 45% au niveau départemental, ce qui témoigne d'une ouverture et d'une accessibilité de l'équipement à ce public ⁽⁹⁾.

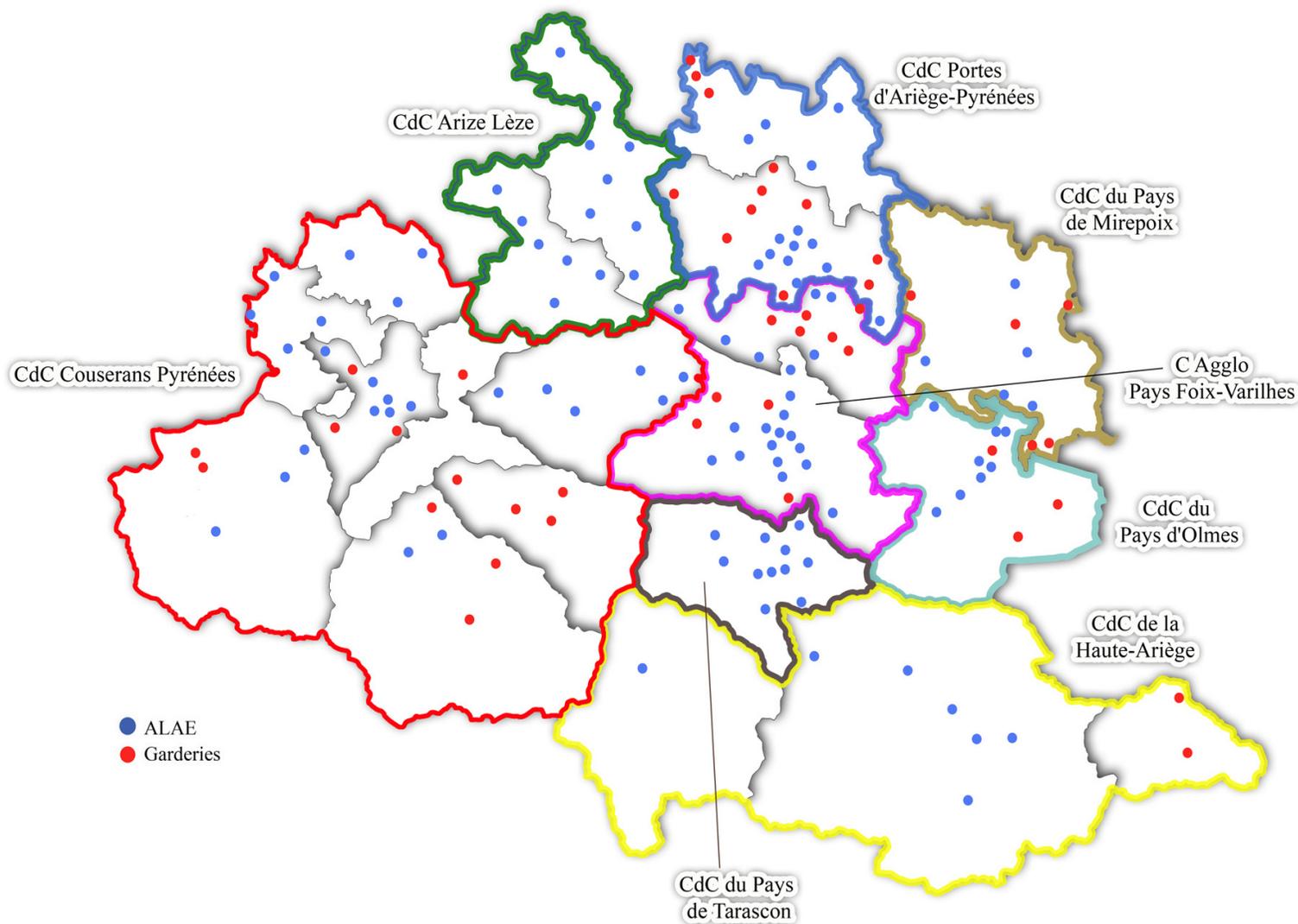
A ce jour, seules 4 ex-communautés de communes ne bénéficiaient d'aucun accueil collectif (un projet de construction d'un multi-accueil est en cours sur le Castillonnais).



⁽⁹⁾Source SDSF - CAF 2013

État des lieux

L'enfance



Il existe 109 ALAE déclarés auprès de la DDCSPP soit 71% des écoles couvertes.

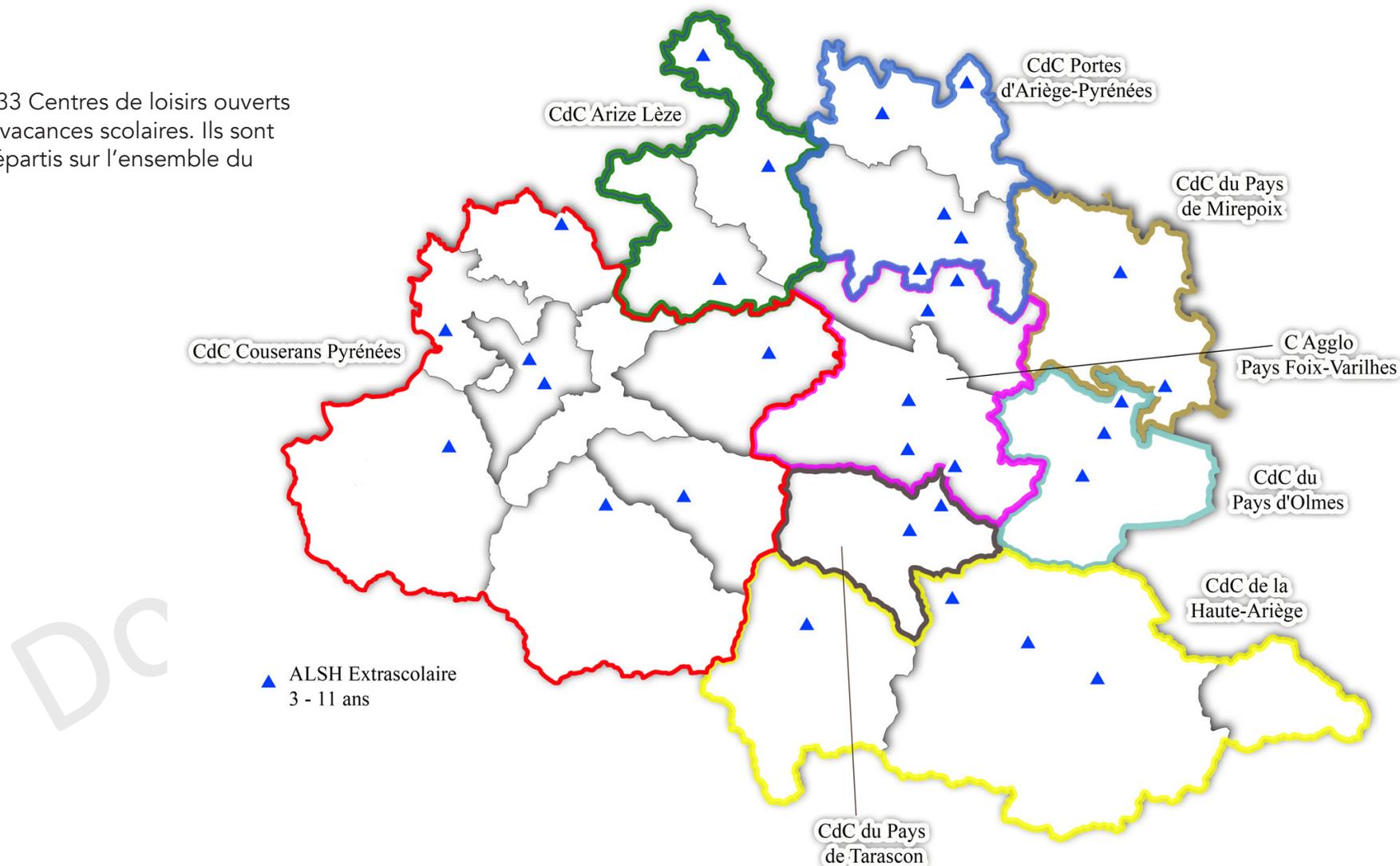
Ce sont plus de 5 000 familles qui utilisent ces structures.

Les tarifs déclarés pratiqués dans les ALAE s'échelonnent, entre 2,40 € et 20 € par mois pour un enfant.

État des lieux

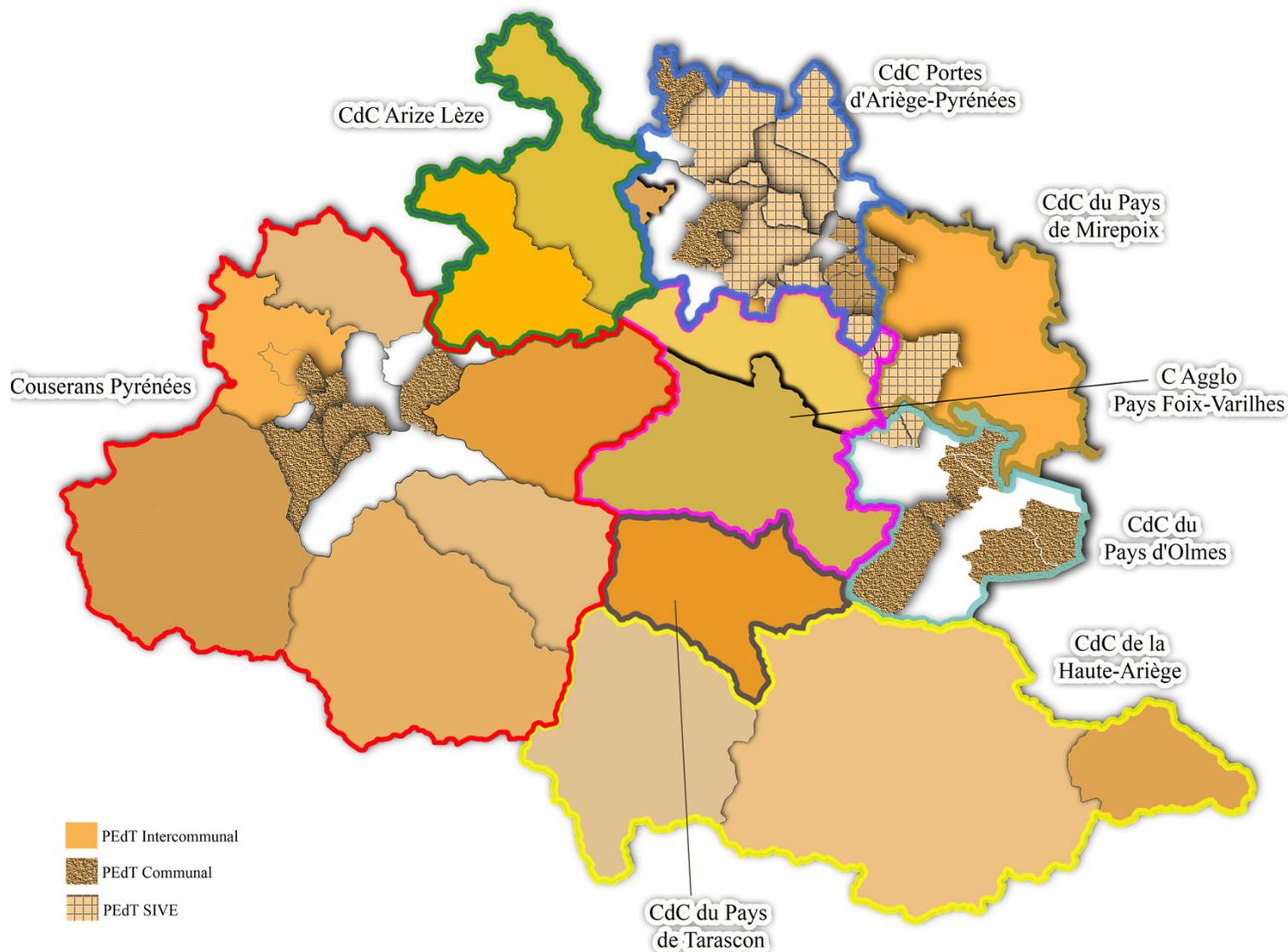
L'enfance

L'Ariège compte 33 Centres de loisirs ouverts les mercredis et/ou vacances scolaires. Ils sont globalement bien répartis sur l'ensemble du département.



État des lieux

Focus 2015-2016 - Les Projets Territoriaux



ail

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, 41 Projets Éducatifs Territoriaux sont signés, dont 15 portés par des communautés de communes.

Toutes les communes pourvues d'une école sont désormais couvertes par un PEdT.

État des lieux

La jeunesse

Une structure accueillant des jeunes est au moins présente sur chaque nouvelle EPCI.

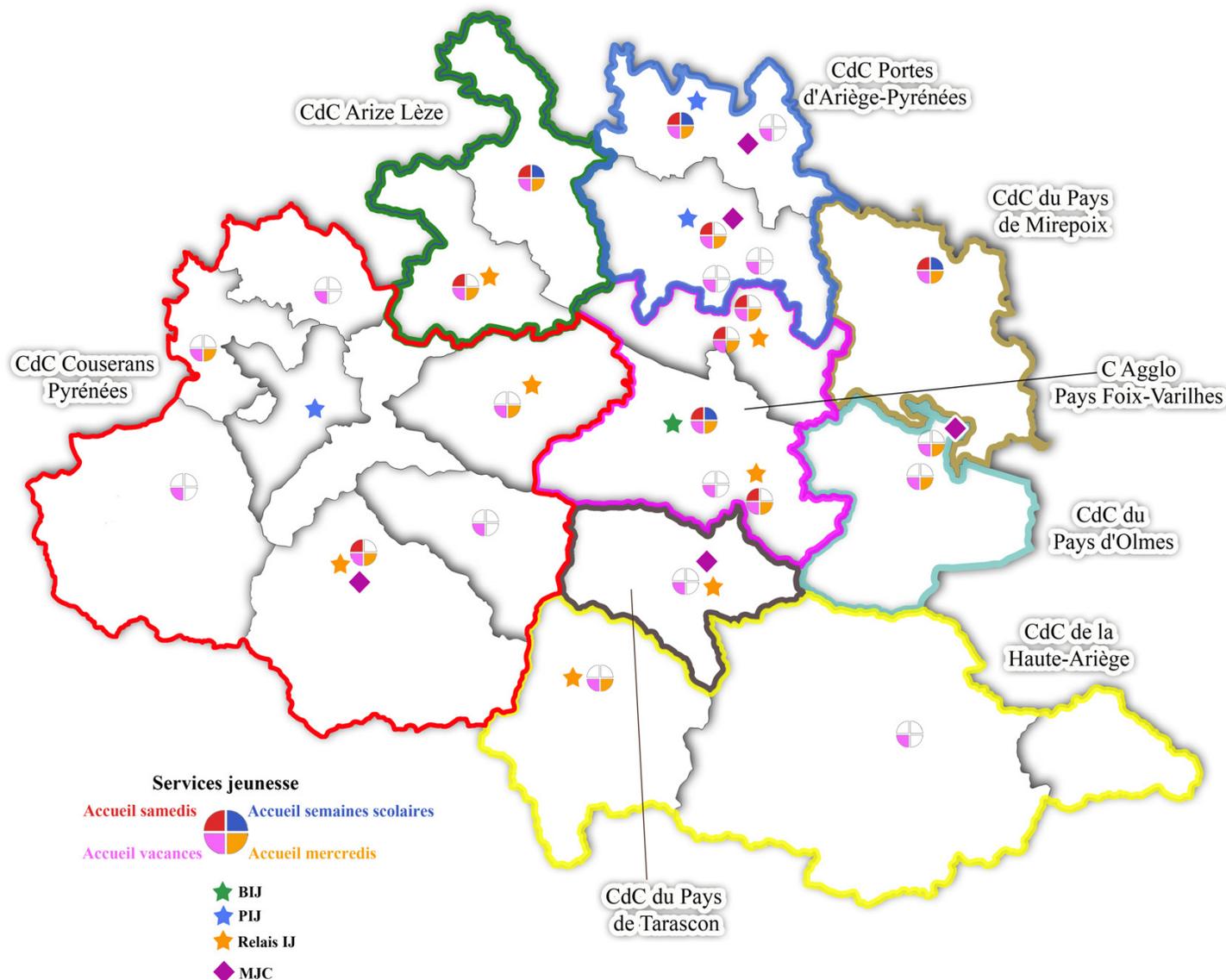
Différentes formes d'accueil existent : des centres de loisirs 3-17 ans, des centres de loisirs 11-17 ans, et des accueils de jeunes 14-17 ans.

Les modes dit « d'accueil libre » sur certaines structures rendent difficile le pointage des jeunes touchés par ces services. Ces fréquentations toucheraient plus de 1 000 jeunes soit plus de 400 familles.

De plus, certains services jeunesse assurent également des permanences ou plus ponctuellement des ateliers au sein des établissements scolaires du second degré.

Il existe 5 MJC dans le département, qui proposent, entre autres activités, des accueils réguliers ou ponctuels de jeunes, des ateliers, des stages ou des séjours.

Le BIJ anime également un réseau de points infos jeunesse (3 sur le département) et relais IJ (7 sur le département).



État des lieux

Synthèse

L'Ariège : un territoire touché par des difficultés, mais attractif pour les jeunes populations

Si l'Ariège est le département de la région le moins peuplé et le plus touché par la pauvreté, il n'en demeure pas moins attractif pour de nouvelles populations, et en particulier pour les jeunes ménages avec enfants. Le développement de services de qualité pour les familles, les enfants et les jeunes est un des facteurs qui favorise l'attractivité des territoires ariégeois. Sur les 20 ex-communautés de communes, 80 % étaient dotées d'un accueil collectif pour la petite enfance, 70 % des écoles sont couvertes par un accueil périscolaire déclaré, 90 % des ex-EPCI possèdent un accueil de loisir extrascolaire ainsi qu'un service jeunesse. Les politiques éducatives, au travers du développement de ces services, proposent à la population des projets et activités qui, si les demandes de garde sont prioritairement attendues par les familles, apportent également une plus-value éducative dans le parcours de vie de ces enfants et jeunes. Il ne faut cependant pas oublier le tissu associatif, sportif et culturel, qui n'est pas recensé dans ce diagnostic, mais qui accueille un nombre conséquent d'enfants et de jeunes.

Des inégalités sociales, culturelles et éducatives

L'isolement familial, les taux de chômage et de pauvreté les plus élevés de la région Midi-Pyrénées, révèlent une grande fragilité de certaines populations. Pour Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation Nationale en charge de la mission ministérielle « grande pauvreté et réussite scolaire », « la France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. L'école a une part de responsabilités mais

l'échec scolaire est aussi le révélateur des problèmes de l'ensemble de la société. La question est de savoir pourquoi et pour qui refonder l'école ? Corriger les inégalités, cela veut dire faire réussir les plus pauvres, c'est une question de justice mais aussi de prévention du risque de mise en danger de la cohésion sociale». (5)

Pour le Conseil économique et social « la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible » ⁽¹²⁾

L'accumulation sur certains territoires de ces fragilités sociales fait apparaître certaines inégalités territoriales. C'est ainsi, qu'au côté de l'école, les structures de loisirs, et le tissu associatif, ont un rôle à jouer dans le parcours éducatif des enfants et des jeunes, et qu'il en va de la responsabilité collective pour favoriser la réussite de tous.

L'accessibilité financière des accueils de loisirs est très disparate, puisqu'elle s'échelonne de 2,40 € à 20 € par mois et par enfant pour les ALAE. Les recommandations de la CNAF pour la mise en place de la tarification modulée pourraient tendre à réduire ces écarts, cependant les territoires restent maîtres des tarifications proposées. Une analyse plus fine de la nature des fréquentations de ces structures (quotients familiaux des familles, tarifications proposées) pourrait être réalisée.

Cette analyse pourrait également prendre en compte les tarifs pratiqués dans les cantines. En effet, même si cela résulte d'un service rarement étudié dans le champs des politiques éducatives, la cantine, comme les autres temps scolaires et périscolaires, peut-être un lieu éducatif : apprentissage de l'équilibre alimentaire, apprentissage de la vie en collectivité, éducation au goût, temps de repos et de convivialité, de partage. De plus, c'est parfois le seul moyen de garantir à tous les enfants la possibilité d'un repas complet et équilibré à midi.

Si les indicateurs relevés dans ce diagnostic en ce qui concerne la scolarisation des élèves donnent une première vision de la fragilité des parcours scolaires de certains jeunes (le taux de déscolarisation des 18-24 ans est beaucoup plus élevé que celui de Midi-Pyrénées), une analyse des parcours post-bacs pourrait être effectuée. Peu de territoires peuvent mesurer le parcours de ces jeunes. Si le lien entre le périscolaire et le scolaire tend à s'améliorer dans le partage d'informations sur la situation des élèves en difficulté, ces mêmes informations au niveau du secondaire sont quasiment inexistantes. Au delà de ce postulat sur les études supérieures, le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans est assez élevé au regard du taux de chômage général, en particulier chez les jeunes femmes.

Les services jeunesse sont globalement bien répartis sur le département, mais certains territoires ont beaucoup de mal à mesurer le nombre de jeunes réellement touchés par leurs actions, et le type de jeunes accompagnés dans les projets. En 2013, certaines structures mobilisent les dispositifs d'accompagnement de projets, d'autres les sollicitent beaucoup moins (6 territoires à l'échelle des communautés de communes soumettent plus de 4 projets, 5 n'en utilisent aucun).



État des lieux

Des services éducatifs, générateurs d'emplois et de ressources

Dans le département, les accueils de loisirs, de la toute petite enfance à la jeunesse représentent un volume économique de plus de 20 millions d'euros ; 7,8 millions d'euros sont à la charge directe des collectivités locales (communes ou communautés de communes) soit 39 % des budgets. Les financeurs institutionnels participent à hauteur de 45 %, les familles participent à hauteur de 13 %. Près de 1 000 emplois sont mobilisés sur les structures, mais seul 40 % de ces emplois sont à temps plein, avec une forte disparité entre les services petite enfance qui offrent 64 % d'emplois à plein temps, contre 29 % en ALAE. 25 % des animateurs des ALAE détiennent un diplôme professionnel, ce qui dénote d'un manque de qualification professionnelle (qui résulte entre autre du coût des formations professionnelles, du manque d'offre à l'échelle départementale et de manière plus large de difficulté de mobilité).

La répartition des compétences au niveau des intercommunalités est très disparate. En ce qui concerne le périscolaire, 9 communautés de communes gèrent ces services, une seule gère le scolaire (deux autres partiellement). Ces choix politiques peuvent être liés à la volonté de favoriser l'échelon de proximité, même si cela peut soulever des questions de solidarité et d'équité de services (ALAE ou garderie, frais de scolarité, frais de cantine, accessibilité tarifaire, ...).

Différents modes de gestion co-existent dans le département, à l'échelle d'une même communauté de communes parfois, entre gestion publique et gestion associative, entre conventions de partenariat (20%) et marchés ou délégations.

Les politiques éducatives au service de la population

Si l'objectif premier du Schéma Départemental pour des Politiques Éducatives concertées était de favoriser la mise en cohérence des temps et des espaces d'accueils éducatifs, les directives et dispositifs nationaux arrivés depuis, devaient conforter ces orientations. Cette mise en cohérence doit passer par une coordination locale, légitimée par un positionnement politique. Ainsi, 10 territoires ont signé la convention territoriale, contrat de progrès entre les territoires et les institutions. Ces conventions placent le pilotage local au cœur de ces politiques. Ainsi, ce sont 19 coordonnateurs PEL ou enfance/jeunesse qui animent le partenariat local. Ces coordonnateurs participent également aux instances départementales ainsi qu'à des projets départementaux, notamment au travers d'un cursus de formation continu qui est un outil d'animation d'un réseau de professionnels.

En 2015, dès la rentrée scolaire de septembre, 41 PEdT étaient signés, dont 15 au niveau des communautés de communes. Toutes les communes pourvues d'une école étaient désormais couvertes par un PEdT.

Lorsque les Projets Éducatifs Locaux étaient antérieurs à cette démarche, cette dernière leur aura permis de les formaliser par écrit si cela n'était pas déjà fait, d'asseoir la légitimité des coordonnateurs dans leur rôle d'animateur du partenariat local, de renforcer l'articulation scolaire-périscolaire et de dynamiser les comités de pilotage locaux ou de favoriser leur émergence lorsqu'ils n'existaient pas. La place des parents, semble moins mesurable. La

question de la participation des parents dans les instances de pilotage, les projets, les structures est une problématique souvent soulevée par les acteurs locaux. Certains dispositifs amènent les parents à s'investir dans des projets locaux (espace de vie sociale, centres sociaux), d'autres à les accompagner dans leurs fonctions parentales (REAPP, LAEP, PIF, ...). L'utilisation de ces dispositifs est assez disparate, la plus grande concentration se situant sur la partie EST du département. Il n'existe en Ariège, à ce jour, qu'un seul espace de vie sociale, et 5 centres sociaux (dont 4 dans la partie EST du département).



⁽¹²⁾ Rapport Grande pauvreté et réussite scolaire – Mai 2015 - Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation nationale

⁽⁶⁾ Conseil économique et social, Séances des 10 et 11 février 1987, Rapport présenté par Joseph Wrezinski, Journal Officiel de la République française, 28 février 1987

Synthèse des entretiens

En 2015 - 2016 des entretiens ont été effectués sur les territoires auprès d'élus, référents Enfance-Jeunesse le plus souvent, et de coordonnateurs PEL de 14 communautés de communes et de 4 villes. Soit auprès de 30 élus (3 présidents et 27 adjoints à l'EJ) et 19 techniciens. Ces entretiens ont dégagé globalement (mais non unanimement) les éléments ou problématiques suivantes :

- **Des efforts conséquents** de la part des collectivités en matière de services éducatifs
- Un secteur qui représente **un des premiers budgets des territoires**
- Un **développement important des services** et un souhait de qualité affiché
- Un **secteur pourvoyeur d'emplois** mais ces derniers restent cependant souvent précaires
- **2/3 des personnels possèdent le BAFA** mais pas de diplômes professionnels
- Un besoin en formation sur des **techniques d'animation**
- La baisse des **taux d'encadrement et son impact sur la qualité**
- Des ressources territoriales riches mais **une offre culturelle** à développer dans les zones rurales notamment
- Si la consultation des usagers est fréquente, les **espaces de participation des populations** à la vie éducative locale sont à développer
- **Les jeunes** sont accompagnés dans la réalisation de leurs projets mais doivent être davantage considérés comme ressources et acteurs de leurs propres territoires
- **La mobilité** est repérée comme un facteur d'accession à des études supérieures, mais elle reste un frein à lever chez les jeunes ruraux.
- **Les politiques tarifaires** se veulent favorables à l'accueil de tous les publics, quelles que soient les catégories socioprofessionnelles. Une analyse plus fine serait souhaitable.
- **La nouvelle organisation territoriale** conduit les territoires à repenser la gestion future des services éducatifs. Quelles prises de compétences communautaires, quels modes de gestion, quelle place pour les associations... ? Quel accompagnement des élus?
- **Les modes de contractualisation** sont parfois abordés sous l'angle gestionnaire.
- La relation de commanditaires à prestataires dans le lien **aux associations locales** reste forte.
- Si les liens entre services éducatifs et établissements scolaires du premier degré existent et se sont développés notamment avec les PEDT, il convient de les élargir aux établissements du **second degré**.
- Si la complémentarité et la continuité éducative sont une préoccupation, la notion de **parcours éducatifs** nécessite une réflexion partagée et un accompagnement ciblé pour sa mise en oeuvre.
- Les rythmes de l'enfant ont été questionnés au travers du PEDT mais de manière disparate. La gestion et l'**aménagement des espaces** méritent d'être appréhendés dans le cadre des rythmes de vie des enfants.
- Des temps de **rencontre entre enseignants et animateurs** se sont avérés de plus en plus nécessaires et bénéfiques et restent à consolider.
- **La place des parents** est souvent interrogée dans les projets. Cette question mériterait plus de réponses tant en terme de communication que de participation.
- **L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole** est considéré comme un véritable outil éducatif. Cependant, les TAP, en rajoutant de l'activité, doivent veiller à prendre en compte les rythmes chronobiologiques de l'enfant.
- **La démarche départementale PEL** a globalement été perçue comme un fil conducteur, un repère, un socle sur lequel s'appuyer. Les coordonnateurs y ont souvent trouvé une légitimité supplémentaire. Certains territoires s'en sentent cependant éloignés.
- L'importance des **réseaux** est mise en avant tant par les coordonnateurs qui les perçoivent comme ressources que par les élus qui ont besoin de confronter leur expérience à ceux des autres territoires.